

PROCES VERBAL CONSEIL DU MARDI 04 FEVRIER 2025

Présents : Messieurs Yannick KAMPFER (arrivé à 18 h 15) – Jean-Paul DERMIGNY — Joël HAPPE – Thierry DUPARCQ— Jacques PINCHON — Jérémy JADOUL— Jean-Baptiste GRU -- René CAILLEUX --

Mesdames Laurence DECAYEUX—Caroline HENOCQ -- Adeline BORRUECO (arrivée à 18 H 10)

Absente excusée : Mélinda DE ANDRADE (pouvoir donné à Yannick KAMPFER) – Sébastien DOUAY (pas de pouvoir donné)

Secrétaire de séance : Caroline HENOCQ

ORDRE DU JOUR :

- ✚Approbation du compte rendu du 03 décembre 2024
- ✚Clôture budget annexe RPC
- ✚DETR : travaux d'urgence coulées de boue, projet favorisant la pratique du sport, travaux défense incendie
- ✚Travaux d'urgence : maîtrise d'œuvre LEDUC Géomètre
- ✚Lotissement alignement maison rue du cimetière au lieu de rue des écoles
- ✚Autorisation engagement travaux chemin piétonnier
- ✚Autorisation travaux chemin d'accès station RPC et sortie chemin du cimetière
- ✚INSEE Recensement : répartition de la somme allouée par l'Etat
- ✚Modification du tableau des emplois
- ✚Désignation des propriétaires pour siéger au bureau de l'AFR
- ✚Adhésion convention SPA
- ✚Inauguration médiathèque
- ✚Départ et remplacement Véronique

✚Approbation du compte rendu du 03 décembre 2024

Approuvé –

Résultat du vote : 9 Pour – 4 absents (M. DOUAY pas de pouvoir donné, Yannick KAMPFER et Adeline BORRUECO n'ont pas participé au vote – procuration de Mélinda DE ANDRADE non exercée du fait du retard du mandataire)

✚Clôture budget annexe RPC

Adopté

Résultat du vote : 9 Pour (M. DOUAY pas de pouvoir donné, Yannick KAMPFER et Adeline BORRUECO n'ont pas participé au vote – procuration de Mélinda DE ANDRADE non exercée du fait du retard du mandataire)

(Délibération 2025/01)

✚DETR : travaux d'urgence coulées de boue, projet favorisant la pratique du sport, travaux défense incendie

- Coulée de boue : travaux d'urgence

Distribution par M le Maire des préconisations travaux (étude effectuée par SOMEA) en lien avec les services préfectoraux de la Somme. Devis entreprise LEDUC

Les membres prennent connaissance des documents sur lesquels figurent l'estimation des travaux d'urgence montant 112 500 € H.T

Intervention de M. DERMIGNY qui fait part de son incompréhension sur le fait que la CCES ne soit pas compétente pour prendre en charge le dossier des coulées de boue et estime avoir été mis de côté dans le suivi des étapes des démarches entreprises.

Compte tenu des modifications survenues en janvier 2025 : stagiairisation de Romain et augmentation du volume horaire de Dorine, il convient de modifier le tableau des emplois. Les membres sont invités à le valider :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur territorial	B	1	35/35 ^{ème}
Adjoint administratif Territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	1	15/35 ^{ème}
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique Territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1	11/35 ^{ème}
Adjoint technique Territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	1	35/35 ^{ème}
Adjoint technique Territorial	C	1	35/35 ^{ème}
FILIERE ANIMATION			
Adjoint Territorial d'animation principal de 1 ^{ère} classe	C	1	35/35 ^{ème}
TOTAL		6	

Résultat du vote :

(Délibération 2025/10)

1 abstention – Pour : 11 – 1 absent sans procuration

Désignation des propriétaires pour siéger au bureau de l'AFR

Par délibération 2023/29 prise en séance du 18 avril 2023, le conseil municipal avait désigné 5 propriétaires membres de l'assemblée des propriétaires pour siéger au bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Monchy-Lagache.

En effet, 10 propriétaires concernés par l'aménagement foncier, sont désignés par moitié par la Chambre d'Agriculture de la Somme et par moitié par le conseil municipal de Monchy-Lagache, Le Bureau de l'AFR a fait part de son impossibilité de réunir 10 propriétaires membres de l'Assemblée des propriétaires.

Une modification des statuts est en cours pour porter ce nombre à 8 propriétaires.

Le Conseil est donc appelé à ramener son choix à 4 propriétaires.

Compte tenu de cette nécessité, après délibération sont désignés :

Charles CARBONNAUX,

PROCES VERBAL CONSEIL DU MARDI 04 FEVRIER 2025

Présents : Messieurs Yannick KAMPFER (arrivé à 18 h 15) – Jean-Paul DERMIGNY — Joël HAPPE – Thierry DUPARCQ— Jacques PINCHON — Jérémy JADOUL— Jean-Baptiste GRU -- René CAILLEUX --

Mesdames Laurence DECAYEUX—Caroline HENOCQ -- Adeline BORRUECO (arrivée à 18 H 10)

Absente excusée : Mélinda DE ANDRADE (pouvoir donné à Yannick KAMPFER) – Sébastien DOUAY (pas de pouvoir donné)

Secrétaire de séance : Caroline HENOCQ

ORDRE DU JOUR :

⌘ Approbation du compte rendu du 03 décembre 2024

⌘ Clôture budget annexe RPC

⌘ DETR : travaux d'urgence coulées de boue, projet favorisant la pratique du sport, travaux défense incendie

⌘ Travaux d'urgence : maîtrise d'œuvre LEDUC Géomètre

⌘ Lotissement alignement maison rue du cimetière au lieu de rue des écoles

⌘ Autorisation engagement travaux chemin piétonnier

⌘ Autorisation travaux chemin d'accès station RPC et sortie chemin du cimetière

⌘ INSEE Recensement : répartition de la somme allouée par l'Etat

⌘ Modification du tableau des emplois

⌘ Désignation des propriétaires pour siéger au bureau de l'AFR

⌘ Adhésion convention SPA

⌘ Inauguration médiathèque

⌘ Départ et remplacement Véronique

⌘ Approbation du compte rendu du 03 décembre 2024

Approuvé –

Résultat du vote : 9 Pour – 4 absents (M. DOUAY pas de pouvoir donné, Yannick KAMPFER et Adeline BORRUECO n'ont pas participé au vote – procuration de Mélinda DE ANDRADE non exercée du fait du retard du mandataire)

⌘ Clôture budget annexe RPC

Adopté

Résultat du vote : 9 Pour (M. DOUAY pas de pouvoir donné, Yannick KAMPFER et Adeline BORRUECO n'ont pas participé au vote – procuration de Mélinda DE ANDRADE non exercée du fait du retard du mandataire)

(Délibération 2025/01)

⌘ DETR : travaux d'urgence coulées de boue, projet favorisant la pratique du sport, travaux défense incendie

- Coulée de boue : travaux d'urgence

Distribution par M le Maire des préconisations travaux (étude effectuée par SOMEA) en lien avec les services préfectoraux de la Somme. Devis entreprise LEDUC

Les membres prennent connaissance des documents sur lesquels figurent l'estimation des travaux d'urgence montant 112 500 € H.T

Intervention de M. DERMIGNY qui fait part de son incompréhension sur le fait que la CCES ne soit pas compétente pour prendre en charge le dossier des coulées de boue et estime avoir été mis de côté dans le suivi des étapes des démarches entreprises.

M Le Maire rappelle à nouveau que la gestion des coulées de boues n'est pas de la compétence de la communauté de communes de l'Est de la Somme, que sur les conseils de la préfecture, il s'est rapproché de SOMEA.

Pour l'instant aucun marché n'a été lancé pour effectuer des travaux d'urgence dont le coût ne peut se baser que sur l'étude de SOMEA à laquelle il convient d'ajouter : des frais d'un géomètre qui sera chargé des relevés topographiques, du bornage et de la maîtrise d'œuvre du chantier de ces travaux. Coût du devis : 13 050 € H.T additionnés également de frais de clôtures et d'évacuation de terre ce qui amène à un estimatif HT de 150 000 €

Il indique à l'assemblée : que l'Etat propose une participation au financement des travaux d'urgence s'élevant à 70 000 € par le biais du dépôt d'une demande de DETR.

Le Maire demande

- Si le conseil l'autorise à effectuer une demande de DETR basée sur ce financement prévisionnel

Résultat du vote : 1 contre – 11 pour – 1 absent sans procuration

(Délibération 2025/02)

- Si le conseil l'autorise à accepter les devis de l'Entreprise LEDUC présentés

Résultat du vote : 1 contre – 11 pour – 1 absent sans procuration

(Délibération 2025/03)

- **Projet favorisant la pratique du sport**

En vue de finaliser le projet bibliothèque médiathèque, RPC, Lotissement, crèche un projet de création d'aire de jeux pour enfants, de parcours sportif et de city-stade (terrain multisports) a été présenté lors d'une séance de conseil précédente.

Le Maire demande à l'Assemblée si elle l'autorise à déposer une demande de DETR pour obtenir une subvention pour aider au financement de ces réalisations.

Rappel du coût HT : 179 403 €

Résultat du vote :

(Délibération 2025/04)

12 Pour – 1 absent sans procuration

- **Défense incendie**

Afin de lutter efficacement contre d'éventuels incendies au Hameau de FLEZ il convient de remplacer la réserve incendie existante. Une bâche incendie étant la solution la plus appropriée, Le coût des travaux s'élève à 15 987 € H.T.

Au Hameau de Montescourt, l'installation d'une telle bâche ne peut être retenue en raison du manque de place. Il convient d'installer un poste de pompage incendie dont l'alimentation se fera dans la rivière l'Omignon. Le coût s'élève à 7 980 € H.T

Le Maire demande à l'Assemblée si elle accepte d'engager les travaux et si elle l'autorise à déposer un dossier au titre de la DETR Total des travaux : 23 967 € H.T

Résultat du vote :

(Délibération 2025/05)

12 Pour – 1 absent sans procuration

Lotissement alignement maison rue du cimetière au lieu de rue des écoles

Un acheteur terrain côté nord ne peut pas mettre son habitation dans l'alignement prévu au départ.

En effet, la largeur du terrain ne peut pas permettre une construction de plain-pied.

Le Maire demande l'autorisation d'accorder l'Alignement côté route cimetière afin de

permettre la construction envisagée.

Résultat du vote :

(Délibération 2025/06)

12 Pour – 1 absent sans procuration

✚Autorisation engagement travaux chemin piétonnier :

M le Maire présente à l'assemblée le coût financier pour effectuer un chemin piéton de 1 m de large sur 50 mètres de long rue des Bovines et l'aménager afin que les familles et les enfants puissent effectuer les déplacements à pied en toute sécurité pour se rendre au RPC et en revenir. Le montant H.T s'élève à 5 586 €. (Devis SDR). Ces travaux sont commandés par les exigences de sécurité routière : assurer une meilleure circulation, assurer la sécurité des piétons et tiennent compte de la prochaine implantation de crèche.

Un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police peut être déposé ainsi qu'un dossier auprès de la CCES au titre du fonds de concours.

Après en avoir délibéré, le conseil s'accorde pour autoriser le Maire à déposer une demande de subvention au titre des amendes de police et auprès de la CCES et à engager les travaux.

Résultat du vote :

(Délibération 2025/07)

Contre : 1 – Pour : 11 – 1 absent sans procuration

✚Autorisation travaux chemin d'accès station RPC et sortie chemin du cimetière

Pour fluidifier la sortie rue des écoles et augmenter les places de parking, il est nécessaire d'aménager le chemin d'accès station RPC et la sortie chemin du cimetière.

Le devis de ces travaux s'élève H.T à 7 656 €.

Un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police peut être déposé ainsi qu'un dossier auprès de la CCES au titre du fonds de concours.

Le Conseil décide d'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention au titre des amendes de police et auprès de la CCES et à engager les travaux

Résultat du vote :

(Délibération 2025/08)

Pour : 12 – 1 absent sans procuration

✚INSEE Recensement : répartition de la somme allouée par l'Etat

La participation financière de l'Etat aux travaux engagés par la Commune de Monchy-Lagache pour préparer et réaliser l'enquête de recensement s'élève à 1 116 € (courrier daté du 08 janvier 2025)

Compte tenu de cette notification, Le Maire demande à l'Assemblée sur quelle base elle souhaite rémunérer les deux agents recenseurs Messieurs DOYEN Philippe et JADOUL Alexis.

M. JADOUL Jérémie fait part de sa volonté de ne pas prendre part au vote.

Après délibération le Conseil décide d'allouer la somme de 750 € bruts à chacun.

Résultat du vote :

(Délibération 2025/09)

Ne prend pas part au vote : 1 – Pour : 11 – 1 absent sans procuration

Jérémy JADOUL demande ce qui sera octroyé à Sandra qui occupe pour le recensement 2025 les fonctions de coordinatrice. Le Maire présente au Conseil la délibération 2018/19 prise en séance du 12 juin 2018. Considérant les termes de cette délibération, le Conseil décide de rester sur ces dispositions.

✚Modification du tableau des emplois

Compte tenu des modifications survenues en janvier 2025 : stagiairisation de Romain et augmentation du volume horaire de Dorine, il convient de modifier le tableau des emplois. Les membres sont invités à le valider :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur territorial	B	1	35/35 ^{ème}
Adjoint administratif Territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	1	15/35 ^{ème}
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique Territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1	11/35 ^{ème}
Adjoint technique Territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	1	35/35 ^{ème}
Adjoint technique Territorial	C	1	35/35 ^{ème}
FILIERE ANIMATION			
Adjoint Territorial d'animation principal de 1 ^{ère} classe	C	1	35/35 ^{ème}
TOTAL		6	

Résultat du vote :

(Délibération 2025/10)

1 abstention – Pour : 11 – 1 absent sans procuration

Désignation des propriétaires pour siéger au bureau de l'AFR

Par délibération 2023/29 prise en séance du 18 avril 2023, le conseil municipal avait désigné 5 propriétaires membres de l'assemblée des propriétaires pour siéger au bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Monchy-Lagache.

En effet, 10 propriétaires concernés par l'aménagement foncier, sont désignés par moitié par la Chambre d'Agriculture de la Somme et par moitié par le conseil municipal de Monchy-Lagache, Le Bureau de l'AFR a fait part de son impossibilité de réunir 10 propriétaires membres de l'Assemblée des propriétaires.

Une modification des statuts est en cours pour porter ce nombre à 8 propriétaires.

Le Conseil est donc appelé à ramener son choix à 4 propriétaires.

Compte tenu de cette nécessité, après délibération sont désignés :

Charles CARBONNAUX,
Didier CARBONNAUX,
Stéphane GREGOIRE,
Marcel LEJOSNE

Résultat du vote :

(Délibération 2025/11)

Pour : 12 – 1 absent sans procuration

Adhésion convention SPA

La S.P.A., Société Protectrice des Animaux de l'Arrondissement de Saint-Quentin, fixe le montant de sa participation à 0,55 € par habitant. La contribution aux frais de prise en charge d'un animal errant est de 26,00 €. Le Maire demande si pour cette année 2025, le Conseil souhaite conventionner.

Résultat du vote :

(Délibération 2025/12)

Contre : 2 - Pour : 10 – 1 absent sans procuration

Inauguration médiathèque

Dorine a désormais intégrée la médiathèque renovée.

Une inauguration est prévue en mai.

On attend le retour des officiels pour déterminer la date.

Départ et remplacement Véronique

Une offre a été mise sur le Site emploi territorial. En fonction des candidatures recueillies, il y aura peut-être dans l'attente de recrutement d'un titulaire nécessité de créer un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Le Maire demande à l'Assemblée son accord pour cette création.

Résultat du vote :

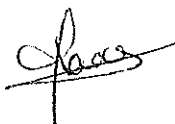
(Délibération 2025/13)

Pour : 12 – 1 absent sans procuration

Un accord est conclu au sein du Conseil pour aider au tri des candidatures. Cette commission sera constituée de Jérémy JADOUL, Adeline BORRUECO, Caroline HENOCQ, Yannick KAMPFER et Jean-Paul DERMIGNY.

La séance est levée à 20 heures

Le Secrétaire de Séance



Le Maire
Jacques PINCHON

